



PROGRAMME DE STAGES À L'ASSEMBLÉE DU MANITOBA FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS¹

OBJECTIFS

Le Programme de stages à l'Assemblée a été créé en 1985 par l'Assemblée législative du Manitoba. Il vise trois grands objectifs.

Tout d'abord, le Programme permet aux diplômés des universités manitobaines et aux diplômés d'autres universités qui sont résidents permanents du Manitoba d'acquérir une expérience de première main du processus législatif manitobain. Les stagiaires doivent travailler avec le gouvernement et les caucus de l'opposition à la Législature du Manitoba, où ils accomplissent diverses tâches. En plus de prendre part directement au processus législatif, les stagiaires participent à une série de séminaires conçus pour améliorer leur connaissance des activités gouvernementales, de l'économie provinciale, du rôle des médias et de la fonction publique ainsi que des secteurs privé et sans but lucratif au Manitoba.

Ensuite, le Programme met à la disposition des députés membres des partis politiques reconnus et représentés à l'Assemblée le savoir-faire de personnes compétentes afin de les aider à effectuer des recherches en matière de politiques et à accomplir des tâches législatives et du travail pour leur circonscription. Grâce à cette aide, les députés peuvent déléguer aux stagiaires une partie de leurs responsabilités législatives et de circonscription, ce qui leur laisse plus de temps pour traiter efficacement des questions législatives complexes et pointues.

À long terme, l'objectif du Programme est de constituer un groupe de jeunes Manitobains qui comprennent le système parlementaire de la province et le travail des représentants élus. En favorisant une connaissance et une reconnaissance du rôle de la Législature au sein de notre système politique auprès d'un groupe de futurs dirigeants, le Programme de stages à l'Assemblée joue un rôle précieux à l'échelle de la province.

RECRUTEMENT ET SÉLECTION

Les stagiaires sont recrutés par concours annoncé dans les universités manitobaines et dans les autres universités canadiennes. Des affiches du Programme sont distribuées en novembre, et des formulaires de demande sont disponibles auprès des bureaux des doyens des facultés des arts et des sciences, des sciences et études politiques ainsi que d'autres facultés des universités du Manitoba, de même qu'auprès du bureau du directeur des études du Programme. La date limite de présentation des demandes est le **14 février 2025**. Des affiches et quelques formulaires de demande sont aussi envoyés à d'autres universités canadiennes.

Six stagiaires sont choisis chaque année. Le comité de sélection du Programme se compose du directeur des études, d'un député de chaque parti politique représenté à l'Assemblée législative, d'un membre du corps professoral d'une université manitobaine à laquelle n'appartient pas le directeur des études, du greffier de l'Assemblée, du gestionnaire des ressources humaines de l'Assemblée et d'un stagiaire actuellement en fonction. Tous les membres du comité de sélection reçoivent une copie de chaque demande de participation. Les entrevues ont normalement lieu en mars ou en avril. Les candidats choisis sont informés peu de temps après les entrevues.

¹ Les renseignements suivants se trouvent également sur le site Web de l'Assemblée législative : www.gov.mb.ca/legislature/resources/employment/internship.fr.html.

Les candidats doivent :

1. avoir un diplôme universitaire, peu importe la discipline, ainsi qu'un excellent dossier scolaire au moment de commencer l'année de stage;
2. avoir la capacité de bien communiquer en anglais à l'oral et à l'écrit – la connaissance du français oral et écrit (ou d'autres langues couramment utilisées au Manitoba) constitue un atout important;
3. démontrer leur capacité à mener des recherches indépendantes et à rédiger des rapports, des notes d'information et d'autres documents écrits – les candidats convoqués à l'entrevue devront rédiger un court texte après l'entrevue;
4. être en mesure de prouver leur participation à des activités parascolaires.

Le choix des stagiaires repose sur plusieurs critères :

- maturité du candidat;
- capacité à bien travailler dans un groupe;
- éthique de travail professionnelle;
- capacité à résoudre efficacement les problèmes;
- initiative et capacité à travailler de manière autonome;
- diplomatie et discrétion;
- engagement à l'égard de la composante théorique du programme.

Pour poser leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

- formulaire de demande dûment rempli;
- lettre de motivation d'au plus 250 mots;
- copies des relevés de notes universitaires;
- curriculum vitæ;
- trois lettres de recommandation de la part de professeurs.

Voici les points à prendre en considération pour la préparation des demandes :

- Par excellent dossier scolaire, on entend un très bon dossier scolaire étayé de relevés de notes et de lettres de recommandation.
- Les lettres de recommandation doivent provenir de professeurs qui peuvent témoigner de la qualité du travail universitaire des candidats et de leur aptitude pour le travail de stagiaire à l'Assemblée.
- La lettre de motivation des candidats doit expliquer :
 - pourquoi ils souhaitent participer au Programme;
 - en quoi leur expérience et leur formation les ont préparés à participer au Programme;
 - la contribution qu'ils pensent pouvoir apporter au Programme;
 - ce qu'ils espèrent tirer du Programme.
- Les candidats ont tout intérêt à démontrer, au moyen de leurs relevés de notes, de lettres de recommandation et de leur lettre de motivation, leurs connaissances et leur intérêt en ce qui concerne la politique manitobaine.
- Les candidats doivent comprendre que la réussite du Programme repose sur leur conduite, leur rendement et leur discrétion. Le comité de sélection tiendra compte des qualités personnelles des candidats, notamment la maturité, le jugement, le sens des responsabilités, l'initiative et la capacité de respecter le caractère confidentiel du travail.

Pour les candidats étudiant à l'extérieur de la province, les entrevues se feront virtuellement.

AFFECTATION AUX CAUCUS ET FONCTIONS DES STAGIAIRES

Les stagiaires sont des employés de l'Assemblée législative et sont affectés aux caucus des partis politiques reconnus. Chaque stagiaire passe l'année entière avec le caucus auquel on l'a affecté au début de l'année.

Le stage équivaut à un poste à plein temps au sein du personnel de l'Assemblée législative. Tous les jours, les stagiaires reçoivent des directives et du travail de leur caucus. Pendant la durée de leur contrat, les stagiaires doivent s'attendre à exécuter un large éventail de tâches, par exemple entreprendre des projets de recherche de longue et de courte durée, formuler des questions pour la Période des questions après avoir fait la recherche préparatoire, rédiger des documents d'information sur un grand nombre de sujets, s'occuper de questions relatives à la circonscription, rédiger des ébauches de lettres ainsi que des notes pour des allocutions et des vœux, organiser des réunions et y assister en prenant des notes, parcourir les journaux et d'autres sources d'information et constituer une revue de presse, et accomplir diverses tâches de bureau courantes. Pendant la session, les stagiaires doivent s'attendre à être particulièrement occupés et à travailler de longues heures. Les heures supplémentaires sont compensées par des congés.

FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique se compose de cinq éléments :

- 1. Période d'initiation** – Une première série de rencontres a lieu au début de septembre avec le directeur des études, le greffier de l'Assemblée législative, des députés et des hauts fonctionnaires; ces rencontres initient les stagiaires aux principes et au fonctionnement de l'Assemblée législative.
- 2. Séminaires** – Ils sont planifiés tout au long du stage avec des personnalités de premier plan au sein du système politique et du gouvernement, d'entreprises, de la collectivité et du secteur sans but lucratif. Ces séminaires se tiennent normalement le vendredi après-midi.
- 3. Voyages d'études au Parlement ou dans d'autres législatures** – Chaque cohorte de stagiaires peut choisir un voyage d'études à Westminster ou une visite d'études dans deux assemblées législatives du Canada. Les voyages ont généralement lieu à la fin de l'hiver ou au début du printemps, selon la session législative. Les voyages d'études visent à familiariser les stagiaires avec les rouages parlementaires mis en place à l'échelon national, provincial et territorial. Les voyages d'études consistent en un programme intense de séminaires, de réunions et de visites avec des personnalités gouvernementales et politiques, des fonctionnaires parlementaires et législatifs, des journalistes, des universitaires, des organismes communautaires ainsi que d'autres stagiaires parlementaires ou législatifs.
- 4. Mémoire de recherche** – Chaque stagiaire doit rédiger au cours de son stage un mémoire de recherche universitaire portant sur certains aspects de la politique publique ou de la gouvernance au Manitoba. Les mémoires de recherche des stagiaires seront mis à la disposition des caucus des partis et déposés dans la salle de lecture de la Bibliothèque de l'Assemblée législative.
- 5. Évaluation** – Chaque stagiaire doit remettre, à la fin de la période de stage, une évaluation dans laquelle il précise les avantages et les inconvénients du Programme, les avantages qu'il en a retirés et les changements qu'il recommanderait afin de l'améliorer.

DURÉE DU PROGRAMME ET RÉTRIBUTION DES STAGIAIRES

Les stagiaires sont engagés par contrat d'une durée de dix mois qui s'échelonne du début de septembre jusqu'à la fin de juin de l'année suivante.

Chaque stagiaire reçoit une allocation de 1 881,38 \$ toutes les deux semaines (avant les retenues).

En plus d'être rémunérés, les stagiaires participent à des voyages d'études payés soit à Westminster à Londres (Angleterre), soit à deux assemblées législatives du Canada, comme le décide chaque cohorte de stagiaires. Ces voyages font partie du Programme de stages à l'Assemblée.

ANCIENS STAGIAIRES

Le Programme de stages à l'Assemblée fournit aux jeunes Manitobains une expérience éducative unique et permet aux députés de profiter des services d'assistants à la recherche compétents et professionnels. Des diplômés du Programme ont poursuivi des études en droit, en sciences politiques, en administration publique, en économie ou dans d'autres disciplines. D'autres font carrière en journalisme, en politique, en droit, dans la fonction publique, dans le monde des affaires ou au service de l'Assemblée législative. De temps à autre, certaines activités sont organisées pour reconnaître le travail des anciens stagiaires et des stagiaires actuels.